

Département d'Eure et Loir

**Arrondissement de DREUX
Canton d'ANET**

Commune de CHERISY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JANVIER 2015

L'an **deux mil quinze**

Le **seize janvier deux mil quinze** à 20 Heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Michel LETHUILLIER, Christian BOUCHER, Laurence CHOTARD, Bruno LOQUET, Nicole KERMARREC, André BROU, Anne-Marie HAIE, Florence DELISLE, Danièle LEGER, Catherine DUTHIL, Daniel ROBERT, Isabelle MANCEAU, Ludovic DESHAYES, Josée POULAIN, Arnaud GUIRLIN, René-Jean MOREAU PAGANELLI, Samuelle AMAR, Jean-François NOËL du PAYRAT

Etait absent : M. Jean- Pierre LEFEU

Mme Florence DELISLE est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire annonce que le 14 Mars 2015 marquera un évènement important pour notre commune, à savoir les 50 ans de mandat municipal d'André BROU.

ORDRE DU JOUR

I - FINANCES

1° / Situation financière

M. le Maire donne connaissance de la situation financière de la commune qui est conforme aux prévisions. Cependant, dans le cadre des derniers ajustements budgétaires, deux décisions modificatives (l'une sur le budget général et l'autre sur le budget « Eau ») sont nécessaires.

2° / Décisions modificatives

a) D.M. N° 6 sur Budget Général

D.2015/01/16-01
DM N° 6 SUR

BUDGET GENERAL

Dans le cadre de l'exécution du budget général (Fonctionnement) M. le Maire propose les derniers ajustements de crédit budgétaire au titre de la décision modificative n°6 selon détail ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement		
60612	Energie -Electricité	+ 3 000
60621	Combustibles	-6 000
60622	Carburants	-1 000
60632	Fournitures de petit équipement	-10 000
6064	Fournitures administratives	-2 000
6065	Livres cassettes disques (bibliothèques)	+1 100
6067	Fournitures scolaires	+1 600
611	Contrats de prestations de services	+700
6135	Locations mobilières	-5 100
61523	Voies et réseaux	+6 500
61551	Matériel Roulant	+13 000
61558	Autres biens mobiliers	-4 000
6182	Documentation générale et technique	+1 000
6188	Autres frais divers	-3 000
6226	Honoraires	+400
6227	Frais d'actes et de contentieux	-1 000
6228	Divers	+4 900
6231	Annonces et insertions	+1 200
6261	Frais d'affranchissement	-2 300
6281	Concours divers	-2 000
6288	Autres services extérieurs	+4 000
63512	Taxes foncières	-1 000
6411	Personnel titulaire	-25 400
64162	Contrat d'avenir	+21 000
6451	Cotisation à l'URSSAF	+ 2 000
6453	Cotisation aux caisses de retraite	-2 000
6454	Cotisation aux Assedic	+ 1 600
6455	Cotisation pour assurance du personnel	-1 700
6458	Cotisation aux autres organismes sociaux	+ 1 500
64731	Versées directement	+3 000
TOTAL		0

Le budget reste en équilibre. Cette décision modificative N°6 sur le Budget Général est adoptée à l'unanimité.

D.2015/01/16-02

b) D.M. N° 4 sur Budget Eau

DM N° 4 SUR
BUDGET EAU

Dans le cadre de l'exécution du budget eau (Fonctionnement) M. le Maire propose une décision modificative n°4 selon détail ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement		
605	Achat d'eau	+6 000
701249	Reversement redevance pour pollution d'origine domestique	-6 000
TOTAL		0

Le budget reste en équilibre. Cette décision modificative N°4 sur le Budget eau est adoptée à l'unanimité.

Cette année tous les compteurs d'eau ont été relevés par les services communaux ; il est à noter que la consommation en 2014 est en baisse, dû à un été pluvieux. L'amélioration du taux de rendement se confirme : 75 à 80%. Un certain nombre de compteurs sont encore à changer.

D.2015/01/16-03

PAIEMENT FACTURES

INVESTISSEMENT

AVANT VOTE

BUDGET

3°/ Paiement des factures d'investissement avant le vote du budget

Vu la loi n° 88.13 du 5 janvier 1988, qui prévoit dans son article 15 du titre III que «dans l'attente de l'adoption du budget primitif le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »,

Vu que pour le budget général, le montant des dépenses d'investissement inscrit au Budget Primitif 2014 hors dette, s'élève à 1 286 773.30 €, aux chapitres 10 – 20- 21 – 23.

Vu que pour le budget Eau, le montant des dépenses d'investissement inscrit au Budget Primitif 2014 hors dette, s'élève à 113 164.20 €,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le paiement des dépenses d'investissement dans la limite de 200 000 € sur le budget général et 25 000 € sur le budget Eau avant le vote du budget 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de :

- 200 000 € sur le Budget Général et
- 25 000 € sur le Budget Eau

dans l'attente du vote du budget Primitif 2015

- dit que les crédits seront régularisés dans le cadre du vote du budget 2015
Adopté à l'unanimité.

4°/ Demande FDAIC pour révision du PLU

Monsieur le Maire rappelle la délibération D2014/12/19-12 approuvant la révision du PLU et notamment le point n° 5 relatif à la demande d'une subvention FDAIC à hauteur de 50% pour les frais d'étude dans le cadre de cette révision qui sera confiée aux services de l'Agglomération du Pays de Dreux

Il précise au conseil municipal que ces frais s'élevant à 15 000 € environ, la subvention demandée est de 7 500 €. Pour information.

II – TRAVAUX

D.2015/01/16-05

AMENAGEMENT

PLACE EGLISE

CHOIX DU

MAITRE

D'ŒUVRE

1°/ Aménagement Place de l'Eglise – Choix du Maitre d'œuvre après Commission d'Appel d'offres

Monsieur le Maire expose : depuis plusieurs années, la commune envisage de réhabiliter la place de l'église et de ses abords. Plusieurs études ont été menées au fil du temps :

- Une première en mars 1996 avec le CAUE d'Eure et Loir (Samir ABDULLAC).
- Une seconde en 2001 avec Mr Michel JUBERT, architecte, dans le cadre d'une opération globale (projet 20013-2006 contrat de Pays) possible « cœur de village ».
- Un plan d'étude, en 2010 pour le FDAIC
- Un avis d'appel d'offre pour maîtrise d'œuvre, basée sur étude CAUE, en date de janvier 2013.

Ces projets n'avaient pas abouti, faute de programmation et de financement.

En 2013/2014, le projet a été réactivé avec l'aide d'une AMO (Assistance à maîtrise d'ouvrage – La Fabrique du Lieu) financée par la Région à 80% et le SIPAD (Pays Drouais) à 20%.

Suite à plusieurs réunions de travail, dont une avec les riverains, cette réflexion a défini un avant-projet présenté au Conseil Municipal qui l'a validé.

Sur la base de ce projet, un appel d'offre a été lancé le 2 décembre 2014 pour le choix d'une « Maîtrise d'œuvre » (Echo républicain du 5 décembre et site des Maires d'Eure et

Loir) - 39 dossiers ont été demandés par divers cabinets ; 19 ont répondu dans les délais et 1 hors délai.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le vendredi 19 décembre 2014 pour l'ouverture des plis (tous recevables). L'analyse des offres a été réalisée le samedi 20 et le lundi 22 décembre 2014.

Les critères de sélection étaient de 50% pour le prix, 30% pour les critères techniques et 20% pour les délais. À l'issue de cette analyse, un classement a été établi (annexé en pièce jointe). Il était prévu d'auditionner les 3 premiers candidats recueillant le meilleur classement. Compte tenu des résultats serrés entre le 3^{ème} et le 4^{ème} candidat, il a été décidé que le candidat arrivé en 4^{ème} position serait également entendu.

Ces auditions ont eu lieu le mardi 23 décembre 2014.

À l'issue de ces auditions d'environ 1 heure pour chaque candidat, le classement portant le cabinet « Foncier-Expert » associé au cabinet « LC Architecture » en première position a été confirmé, sa note finale étant de 87,75 sur 100.

Après cet exposé, et échange de points de vue, le conseil municipal :

- Décide de retenir le cabinet « Foncier-Expert » associé au cabinet « LC Architecture », en tant que maître d'œuvre pour « l'aménagement de la Place de l'Eglise et de ses abords » (honoraires : 19.000€ HT). Adopté à l'unanimité.

Michel LETHUILLIER rappelle que ces travaux sont prévus sur 3 tranches : 1 ferme et 2 conditionnelles mais compte tenu de la situation économique, favorable à l'emprunt et pour diminuer les nuisances engendrées par ces travaux, il pourrait être envisagé de réaliser les 3 tranches en même temps.

D.2015/01/16-06

TRAVAUX

SECURITE
CARREFOUR

RUE D'ANET/
RUE CH DE GAULLE

DEMANDE SUBV.

AMENDES DE

POLICE

3° / Travaux aménagement de sécurité carrefour rue d'Anet (RD 116) et rue Charles de Gaulle – Demande de subvention au titre des amendes de police

M. le Maire expose :

Le carrefour de la Rue d'Anet (RD116) et de la Rue Charles de Gaulle se trouve au centre de la zone commerçante de Chérisy. La Banque Postale, la boulangerie, la boucherie et le restaurant le Cheval Blanc sont notamment situés dans un rayon de 50m autour de ce carrefour. Un arrêt de bus des transports Transbeauce (ligne n°DC8 et n°29) se trouve également dans ce périmètre.

Ce carrefour présente donc un intérêt prépondérant pour la vie locale et économique du village. En conséquence, c'est donc un lieu de rencontre et de confrontation de différents modes de déplacements, parfois dangereusement compatibles.

La Rue d'Anet et la Rue Charles de Gaulle sont deux axes majeurs de transit automobile pour les habitants de Chérisy (et de ses hameaux) mais également des habitants des communes voisines comme Sainte Gemme Moronval, depuis la RN12 par exemple.

Il s'agit donc ici du premier point de confrontation entre des piétons circulant aux abords du carrefour d'une part et des véhicules en transit d'autre part.

La présence de plusieurs commerces de bouche et de service attire une clientèle à la fois piétonne et automobile. Les véhicules doivent stationner dans ce périmètre limité et proposent donc le second point de confrontation entre des piétons et des automobilistes cherchant à se stationner près des commerces.

Aux abords du Monument aux Morts adossé à l'église, en particulier, les largeurs de trottoirs actuels ne permettent pas d'assurer les normes PMR, ni même de circuler en sécurité.

Dans sa configuration actuelle, le carrefour présente de nombreux dysfonctionnements et n'assure pas suffisamment la sécurité des nombreux piétons qui doivent le traverser. En dépit d'un flot directionnel, les automobilistes en provenance de la RD912 qui se dirigent vers la Mairie reprennent de la vitesse depuis le carrefour à feux et s'engagent régulièrement dans le centre village à des vitesses trop importantes eu égard aux nombreux piétons circulant dans ce périmètre et les véhicules cherchant un stationnement.

Une zone 30 existe déjà au droit de la Mairie et des écoles. Le carrefour de la Rue d'Anet et de la Rue Charles de Gaulle n'est pas inclus dans cette zone 30.

Afin de donner la priorité à la vie locale, il serait souhaitable de ré aménager complètement ce carrefour pour à la fois sécuriser les usagers les plus vulnérables (piétons, personnes âgées, enfants, etc.), faciliter la circulation des Personnes à Mobilité Réduites mais également diminuer la vitesse des automobilistes par la réduction imposée de la vitesse.

Les objectifs majeurs de l'aménagement de sécurité seraient les suivants :

- Sécuriser l'entrée du centre village ;
- Sécuriser la traversée du village et de son carrefour principal ;
- Améliorer la circulation des piétons et des Personnes à Mobilité Réduite.

Les aménagements envisagés seraient les suivants :

- Suppression du caractère prioritaire de la RD 116 et remise en œuvre du régime de priorité à droite ;
- Largeur de chaussée en traversée d'agglomération pouvant être réduite à 5,5 m ;
- Suppression du marquage axial en agglomération ;
- Création d'un plateau surélevé dans le carrefour donnant la priorité aux traversées piétonnes et imposant une réduction de la vitesse aux véhicules ;
- Aménagement des trottoirs normalisés et conformes aux normes relatives aux personnes à mobilité réduite ;
- Mise en zone 30 de l'ensemble du carrefour jusqu'à la Mairie ;
- Aménagement de l'arrêt de bus Transbeauce aux normes PMR.

Le montant des travaux est estimé à 132 738,92 € HT, soit environ 159 286,71 € TTC. Ces travaux d'aménagement seraient réalisés courant de l'année 2015.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général au titre des Amendes de Police à hauteur de 35% sur un montant de travaux plafonné à 115 000 €

Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Charges :	132 738,92 € € HT
Coût global :	159 286,71 € TTC
Département – :	40 250,00 € (30 % de la dépense)
Au titre des Amendes de Police	
Autofinancement :	92 488,92 € (70 % de la dépense)
Total charges =	92 488,92 €
Total produits =	40 250 €

Adopté à l'unanimité.

D.2015/01/16-07
ELAGAGE PARC
MAIRIE – CHOIX
ENTREPRISE

2°/ Aménagement du Parc – Choix de l'entreprise pour l'élagage du parc

Dans le cadre de l'aménagement du parc de la Mairie, Monsieur le Maire rappelle les délibérations D2014/11/07-20 relative au choix du maître d'œuvre et D2014/12/19-14 approuvant le plan de gestion de cet aménagement.

Il présente les résultats de la consultation menée par le maître d'œuvre pour les travaux d'élagage et de débroussaillage.

Après délibération, la société RM PAYSAGES de VILLEBON SUR YVETTE (91) est retenue pour un montant de 13 924 € HT soit 16 708.80 € TTC. Adopté à l'unanimité.

III - FONCIER

1°/ Acquisition parcelle cadastrée D1388 (entre la rue des Plantes et la rue d'Anet)

Suite à la délibération n° 2014/12/19-06 relative à l'acquisition de la parcelle D1073 et au déclassement du terrain sis entre les parcelles D1073 et D1250 rue des Plantes, dans le cadre de son reclassement dans l'espace privé de la commune, M. le Maire expose qu'il apparaît judicieux d'acquérir la parcelle jouxtant le terrain déclassé sus-nommé, située à l'arrière de la rue des Plantes, cadastrée D 1388 d'une superficie de 1011 m², sachant que celle-ci aurait été mise en vente à hauteur de 3 000 €.

L'acquisition de cette parcelle contiguë aux différents terrains déjà propriété de la commune, est nécessaire pour maîtriser l'aménagement urbain du centre bourg (pouvant permettre de futurs échanges ou autres).

Après délibération, le conseil municipal autorise le maire à exercer le droit de préemption de la commune sur la parcelle cadastrée D 1388 d'une superficie de 1 011 m² pour un montant de 3 000 € et à signer tous documents relatifs à ce dossier qui sera confié à l'étude POPOT-BAUDOIN de Cherisy. Adopté à l'unanimité.

IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET QUESTIONS DIVERSES

1°/ Rapport Commission Scolaire

Christian BOUCHER donne rapport de la Commission Scolaire réunie le 15 janvier dernier :

⇒ **TAP** : la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports a établi un rapport très favorable suite à leur visite début janvier. Il manque cependant 1 à 2 accompagnateurs ; il est constaté que les parents qui le pourraient ne s'impliquent pas suffisamment dans l'accompagnement des enfants.

- Il informe que l'Agglomération du Pays de Dreux vient de recruter un Cabinet pour l'élaboration d'un Projet Educatif Local et précise que la commune possède déjà un PEDT (Projet Educatif Territorial) depuis 1 an.
- Transfert de la compétence « Périscolaire » à la commune : le projet est à l'étude ; les modalités doivent être définies (reprise du personnel – compensations financières. Le périscolaire et l'extra scolaire (centre de loisirs) pourraient redevenir compétence communale au 01/09/2015 (les parents sont demandeurs). Le conseil municipal aura à se prononcer avant la rentrée 2015/2016.

⇒ **Football** : Coupe de district : il est proposé que la commune offre une médaille aux joueurs vainqueurs de la coupe qui serait remise lors de la Galette des Rois. Une étude sera réalisée pour l'éclairage par leds du terrain n° 2 .

⇒ **Squash** : le squash se redynamise...

⇒ **Tennis** : la gestion des terrains et de l'activité par la commune est à l'étude.

2°/ Commission Vie Associative

Laurence CHOTARD expose :

- o Deux activités ont eu lieu : culinaire (3 personnes) et art floral (14 personnes). Le prochain atelier culinaire aura lieu le 21 février avec une nouvelle animatrice.
- o Il est prévu la mise en place d'un atelier « gym douce »
- o Cherisy néma : 15 inscrits ; beaucoup sont prêts à faire du covoiturage
- o Un « troc aux plantes » est prévu le 17 mai 2015.
- o Remercie les personnes qui ont aidé à retirer les nœuds des sapins.

